

Plan de crédit sans intérêt

Au choix

12·24·36

mois

et

NE VERSEZ AUCUN ACOMPTE

MÊME PAS LES TAXES!

*Sur approbation de crédit.

2292-0797

ACHAT MINIMAL	499,99 \$
FRAIS D'INTÉRÊT OU DE TRAITEMENT	0
FRAIS ADMINISTRATIFS	0
PAIEMENT DES TAXES AU MOMENT DE L'ACHAT	Facultatif
PAIEMENT MENSUEL MINIMUM (nota 1)	Achat (taxes comprises) réparti sur un maximum de 12 mois
TOTAL DES PLANS DÉTENUS (nota 2)	6 500 \$

Nota 1 : Le client choisit le nombre de mois pendant lesquels il effectue les paiements (1 à 12 mois). Le montant des paiements varie selon le nombre de mois choisis par le client.

Nota 2 : Le client peut souscrire à plusieurs plans, mais le montant total du crédit accordé ne doit pas dépasser 6 500 \$ (S.A.C.).

EXEMPLES

A) ACHAT (taxes comprises)	580 \$
PAIEMENTS	répartis sur 4 mois = 145,00 \$ par mois pendant 4 mois
B) ACHAT (taxes comprises)	1 000 \$
PAIEMENTS	répartis sur 7 mois = 142,86 \$ par mois pendant 7 mois
C) ACHAT (taxes comprises)	6 500 \$
PAIEMENTS	répartis sur 12 mois = 541,67 \$ par mois pendant 12 mois

ACHAT MINIMAL	1 000 \$
FRAIS D'INTÉRÊT OU DE TRAITEMENT	0
FRAIS ADMINISTRATIFS (voir nota 1)	2 % du montant total financé
PAIEMENT DES TAXES AU MOMENT DE L'ACHAT	Facultatif
PAIEMENT MENSUEL (voir nota 2)	Achat (taxes comprises) + 2 % de frais administratifs (taxes comprises) répartis sur 24 mois
TOTAL DES PLANS DÉTENUS	6 500 \$

Nota 1 : Les frais de 2 % sont calculés sur le montant total financé par le plan de crédit, y compris les taxes. Ils sont ajoutés au moment de l'achat et répartis en des montants égaux durant la période de remboursement.

Nota 2 : Si, durant les 12 premiers mois, le client rembourse au complet un montant d'abord réparti sur 24 mois, le total des frais administratifs de 2 % lui sont remboursés.

Nota 3 : Les frais administratifs sont assujettis aux taxes applicables. Ces frais ne sont pas inclus dans les calculs ci-dessous, car les taxes varient selon la province.

EXEMPLES

A) ACHAT (taxes comprises)	1 000 \$
FRAIS ADMINISTRATIFS DE 2 % (nota 3)	20 \$
TOTAL	1 020 \$
PAIEMENTS	répartis sur 24 mois = 42,50 \$ par mois pendant 24 mois
B) ACHAT (taxes comprises)	6 300 \$
FRAIS ADMINISTRATIFS DE 2 % (nota 3)	126 \$
TOTAL	6 426 \$
PAIEMENTS	répartis sur 24 mois = 267,75 \$ par mois pendant 24 mois

ACHAT MINIMAL	1 000 \$
FRAIS D'INTÉRÊT OU DE TRAITEMENT	0
FRAIS ADMINISTRATIFS (voir nota 1)	3 % du montant total financé
PAIEMENT DES TAXES AU MOMENT DE L'ACHAT	Facultatif
PAIEMENT MENSUEL (voir nota 2)	Achat (taxes comprises) + 3 % de frais administratifs (taxes comprises) répartis sur 36 mois
TOTAL DES PLANS DÉTENUS	6 500 \$

Nota 1 : Les frais de 3 % sont calculés sur le montant total financé par le plan de crédit, y compris les taxes. Ils sont ajoutés au moment de l'achat et répartis en des montants égaux durant la période de remboursement.

Nota 2 : Si, durant les 12 premiers mois, le client rembourse au complet un montant d'abord réparti sur 36 mois, le total des frais administratifs de 3 % lui sont remboursés.

Nota 3 : Les frais administratifs sont assujettis aux taxes applicables. Ces frais ne sont pas inclus dans les calculs ci-dessous, car les taxes varient selon la province.

EXEMPLES

A) ACHATS (taxes comprises)	1 000 \$
FRAIS ADMINISTRATIFS DE 3 % (nota 3)	30 \$
TOTAL	1 030 \$
PAIEMENTS	répartis sur 36 mois = 28,62 \$ par mois pendant 36 mois
B) ACHATS (taxes comprises)	6 300 \$
FRAIS ADMINISTRATIFS DE 3 % (nota 3)	189 \$
TOTAL	6 489 \$
PAIEMENTS	répartis sur 36 mois = 180,25 \$ par mois pendant 36 mois

ADMISSIBILITÉ (S.A.C.)

- Membres de la Force régulière (et leur conjoint/conjoint de fait).
- Membres de la Force de réserve (et leur conjoint/conjoint de fait lorsque le réserviste est en service à temps plein et est affecté à l'extérieur du Canada).
- Militaires étrangers occupant des postes d'échange figurant à l'effectif dont la durée de service prévue à leur contrat de travail est d'au moins six mois et dont la période de remboursement du CVC ne dépasse pas la fin de la période d'affectation.
- Anciens combattants des FC. Ce groupe comprend tous les membres libérés des FC qui ont terminé avec succès l'entraînement de base et qui ont obtenu une libération honorable. (Nota : La réception d'une rente ou d'une pension n'est pas une exigence).
- Veufs/veuves de membres des FC qui reçoivent une indemnité aux termes de la LPRFC, de la LCPSD, de la Loi sur les pensions ou de la Loi sur les allocations aux anciens combattants.
- Fonctionnaires permanents à temps plein ou à temps partiel du MDN (y compris de RDCC, du CST et de CDC).
- Employés permanents à temps plein et à temps partiel des FNP.
- Employés permanents à temps plein et à temps partiel des CRFM.
- Membres de la GRC (comprend les membres de la GRC actifs civils et en uniforme).
- Anciens employés des FNP qui touchent une pension.
- Anciens employés de la fonction publique du MDN qui touchent une pension.
- Anciens employés de la GRC qui touchent une pension.

RESTRICTIONS

- Il n'y a pas de restriction quant au nombre de plans de crédit qu'un membre admissible peut détenir, mais le montant minimal de chaque plan doit être de 499,99 \$ (1 000 \$ pour le plan de crédit de 24 mois et de 36 mois). Le crédit maximal total pouvant être accordé est de 6 500 \$ (tout montant excédant doit être payé au moment de l'achat). La durée maximale de financement d'un plan de crédit est de 36 mois (voir les exemples).
- Le client choisit le plan de 12, de 24 ou de 36 mois.
- Sur approbation de crédit (S.A.C.).

MARCHANDISE ADMISSIBLE

- Toute marchandise générale durable (non consommable) vendue dans les magasins CANEX d'au moins 499,99 \$ (1 000 \$ dans le cas du plan de crédit de 24 et 36 mois).
- La main-d'œuvre, les services, les produits alimentaires, les produits d'épicerie et les ventes par les concessionnaires ne sont pas admissibles au plan de crédit.

ACOMPTE

- Il n'est pas nécessaire de verser un acompte, ni de taxes, à moins que le montant à financer de même que tout solde de plans de crédit détenus excèdent la limite de crédit permise.
- Le client qui désire verser un acompte plus élevé peut tout de même étaler les paiements sur le même nombre de mois. Ses versements mensuels seront alors moins élevés.

PAIEMENT

- Le remboursement peut se faire selon un des trois modes de paiement suivants :
 - a) Prélèvement automatique : Le premier versement est payable un mois suivant la date de l'achat. Le client choisit le 15 ou le 30 de chaque mois pour la durée du plan.
 - b) Délégation de solde : Le premier versement a lieu le 15 du second mois suivant l'achat. Le remboursement par délégation de solde n'est offert qu'aux membres des Forces canadiennes.
 - c) Retenue salariale d'un employé des FNP : Le premier versement a lieu la première période de paie du deuxième mois civil suivant l'achat. Le remboursement par retenue salariale est offert aux employés à temps plein des FNP.
- Tout montant dû devient payable lorsque l'admissibilité cesse.

Y a-t-il des frais administratifs ou de traitement « cachés » associés au plan de crédit sans intérêt de CANEX?

Il n'y a aucuns frais d'administration ou de traitement associés au plan de crédit de 12 mois. Les plans de crédit de 24 mois et de 36 mois ne comportent aucuns frais d'intérêt, mais on ajoute des frais administratifs de 2 % au montant de l'achat financé sur 24 mois et de 3 % au montant financé sur 36 mois. Ces frais sont alors inclus dans vos paiements mensuels échelonnés sur la période de financement établie.

Puis-je payer mon plan de crédit pendant le nombre de mois que je désire?

Nous sommes fiers de la souplesse qu'offre le plan de crédit de 12 mois. Selon ce plan, vous pouvez choisir le nombre de paiements mensuels, jusqu'à concurrence de 12 paiements. Cependant, si ce nombre est supérieur à 12, on établit automatiquement le plan de crédit de 24 ou 36 mois.

Une fois le plan de crédit établi, puis-je changer le montant de mon paiement?

Non. Nous nous efforcerons de vous offrir un mode de paiement qui vous conviendra au moment de l'exécution du plan de crédit sans intérêt, mais il sera impossible de modifier les montants et les dates du paiement par la suite.

Puis-je rembourser mon plan de crédit sans intérêt en avance?

Oui. Le montant dû peut être payé en entier ou en partie sans pénalité au bureau de la comptabilité des FNP.

Si je choisis le plan de crédit sans intérêt de 24 ou de 36 mois et que je le rembourse en avance, les frais administratifs me sont-ils remboursés?

Pas nécessairement. CANEX s'engage à ne pas demander de frais d'intérêt ni d'autres frais pendant une période maximale de 12 mois. Cependant, si vous payez la totalité de votre plan de crédit en 12 paiements mensuels, nous vous rembourserons les frais administratifs. Toutefois, si vous dépassez cette période de 12 mois, nous ne vous rembourserons aucune portion des frais administratifs.

Je sais qu'à l'occasion CANEX offre un plan de paiement différé. Suis-je admissible à ce plan en plus du plan de crédit sans intérêt de 24 ou de 36 mois?

Oui. Certainement.

Peut-on refuser ma demande au plan de crédit sans intérêt de CANEX?

Oui. Si la vérification de votre crédit est insatisfaisante, le gérant du point de vente CANEX peut refuser votre demande de plan de crédit.

